MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Construction d'une voliere dotee d'une toiture photovoltaique sur le parcours pour un elevage avicole

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: LENVAUD

Raison sociale: LENVAUD

N° SIRET: 41814059600010

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: Corrignan

Prénom(s): Eric

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B, 30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☑ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une voliere avec couverture photovoltaique pour un elevage avicole sur une prairie dont le parcours represente une surface de 8,95ha. Ces volieres permettront de valoriser le parcours de volailles en protegeant les animaux des aleas meteorologiques et en reduisant le risque de pollution nitrate lie aux dejections grace a une meilleure prospection du parcours Les pans sud de la toiture seront couverts de panneaux photovoltaiques pour une puissance totale de 4280kWc. Un batiment agricole deja existant permet d'accueillir les animaux sur le site. Le site est actuellement cloturee et exploitee par une activite avicole. Les revenus tires de la vente de l'electricite serviront a financer la construction des ombrieres. Ce projet permettra le developpement et la securisation de l'activite agricole de l'exploitation. La creation de la voliere permettra la perennisation d'un elevage de volailles. Ce projet permettra d'ameliorer le bien-etre animal avec une reduction du stress des volailles ainsi qu'une diminution du risque sanitaire et de la protection de la prairie face aux secheresses

4.2 Objectifs du projet

Ce projet consiste en l'installation d'une voliere agrivoltaique pour un elevage avicole qui repondra a plusieurs objectifs : - ameliorer le bien-etre animal grace a un parcours exterieur abrite qui incitera les volailles a rester en exterieur sur un espace plus vaste que le batiment d'elevage, quelles que soient les conditions meteorologiques (pluie, fort ensoleillement estival, ...). - diminuer les pertes de productions liees aux problematiques sanitaires et climatiques. - participer a la production d'energies renouvelables. Ces volieres permettront de valoriser le parcours de volailles en protegeant les animaux des aleas meteorologiques et en reduisant le risque de pollution nitrate lie aux dejections grace a une meilleure prospection du parcours Certaines preconisations d'amenagement paysager visant a reduire les impacts visuels du projet sont prevues en preservant la totalite les structures bocageres existantes autour du parcours et en creant ou densifiant des haies permettant de reduire la visibilite de l'installation au nord et au sud du site. Le bois classe au nord-est est egalement evite et maintenu afin de preserver la biodiversite. Plusieurs amenagements specifiques visent a valoriser l'exploitation agricole: - le maintien du parcours plein-air existant ; - une zone tampon de plus de 50 m par rapport aux

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

S'agissant du terrassement, celui-ci sera realise au niveau des elements connexes : Une plateforme de dechargement en graves non traitees, une piste peripherique externe laissee enherbee. La voliere sera constituee de portiques en acier galvanise gris moyen supportant une charpente egalement en acier galvanise sur laquelle seront fixes des panneaux photovoltaiques. La base des structures sera enfoncee dans le sol a une profondeur definie par l'etude geotechnique. Les modules photovoltaiques seront fabriques dans l'usine REDEN SOLAR de Roquefort, dans le Lot et Garonne (47). Ce sont des modules francais.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'activite sous la voliere agrivoltaique sera orientee vers l'elevage de poules pondeuses qui se conduit tres bien avec ce type d'installation. La voliere permettra d'ameliorer le bien etre animal (conditions climatiques, epidemies, ...) et de diminuer les pertes de productions avicoles liees notamment aux problemes sanitaires et climatiques. Ces volieres permettront de valoriser le parcours de volailles en protegeant les animaux des aleas meteorologiques et en reduisant le risque de pollution nitrate lie aux dejections grace a une meilleure prospection du parcours Ce site d'elevage a couverture photovoltaique sera suivi a distance depuis le centre de conduite de REDEN SOLAR a Roquefort (47). La maintenance sera effectuee par les equipes de REDEN SOLAR.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise projet Plateforme de dechargement Parcours Hauteur du faitage Inter-rang Hauteur du point bas Surface PV Taux de couverture	(9,36, ha) (0,31, ha) (8,95, ha) (5,29, m) (17, m) (2,8, m) (17650, m²) (28, %)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Lenvaud

Lieu-dit :

Localité : Lenvaud 56150 Guenin

Code postal : 56150 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 2°59'40"O Lat. : 47°53'57"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PlU Zonage Aa

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	4 ZNIEFF de Type I se trouvent a proximite des parcelles du projet, dont la plus proche a 2,6 km. 2 ZNIEFF de Type II se trouvent a proximite des parcelles du projet, dont la plus proche a 4,2 km. Source : Geoportail
En zone de montagne ?	☐	☑	Source : Geoportail
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	L'APPB la plus proche se situe a 4,6km du site du projet. Source : Geoportai
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	Source : Geoportail
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	Source : Geoportail

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	PPBE 2024-2029 Source: DDT 56
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Le projet se trouve a 20 m a l'exterieur du perimetre de protection au titre des abords de monuments historiques pour la Croix de Kerofret dont aucune covisibilite avec le projet n'est possible Le projet se situe au sein d'une zone de presomption de prescription archeologique. Source : http://atlas.patrimoines.culture.fr/
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Source : http://sig.reseau-zones-humides.org/
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	PPRN-I-Blavet et PAPI Blavet II Source : Georisques
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	Approuve
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Source : Georisques
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	Source: SANDRE EAU France
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Source: SANDRE EAU France
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Source : http://atlas.patrimoines.culture.fr/

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le site Natura 2000 le plus proche du projet est le Site Directives habitats "Riviere Scorff, Foret de Pont Calleck, Riviere Sarre", situe a 12,2 km. Source: Geoportail
D'un site classé ?	☐	☑	Source : http://atlas.patrimoines.culture.fr/

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	La parcelle du projet est deja utilisee par l'exploitation d'une activite avicole.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Le projet n'engendrera pas de modification des masses d'eau
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	La technique de construction par pieux battus n'induit pas de mouvement de materiaux. Des mouvements de terre par terrassement seront operes sur une partie du site pour realiser les elements connexes (plateforme de dechargement).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet ne necessite pas l'alimentation en eau potable. Le projet ne sera pas relie a un systeme d'assainissement. En phase chantier, la base de vie sera equipee d'un systeme d'assainissement individuel.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	La parcelle est deja utilisee l'elevage avicole et est deja equipee d'une cloture. Le projet n'entrainera pas de perturbations, ni de degradations de la biodiversite sur site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le projet est eloigne des contraintes naturelles et n'entrainera pas la destruction des elements boises a proximite.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le terrain est actuellement en exploitation avicole. La vocation agricole du site sera donc perennisee.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Source : Georisques
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Sismicite : alea faible Argile : alea faible Radon: Important Source : Georisques
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Sans objet
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	Sans objet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	Trafic limite a la periode du chantier (environ 4 mois). Aucun impact lors de l'exploitation.
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	Aucun impact
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	Aucun impact
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Aucun impact
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	Aucun impact
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	Aucun impact
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	Aucun impact
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Aucun eclairage nocturne en phase chantier et en phase exploitation
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	Aucun impact
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	Sans objet
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	Sans objet
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	Sans objet
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Impact visuel limite, le projet se situe en contexte agricole. La parcelle du projet est deja utilisee pour l'exploitation avicole. La creation d'une haie paysagere cote Nord permettra de reduire les visibilites. Seules les habitations au sud du site du projet auront une covisibilite avec le projet de volieres. Les maisons du lieu-Dit Lenvaud ont une visibilite limite de la parcelle du projet par la presence de la haie. Aucune covisibilite avec le
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Renforcement et perennisation d'une exploitation agricole locale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucune covisibilte possible avec le seul projet reference parmi les avis MRAe et etude cas-par-cas au sein de la commune de Guenin et des communes limitrophes: -Centrale photovoltaique au sol sur 5ha au lieu dit Kerspec sur la commune de Plumelin a 9km du site du projet

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Ecologie : Developpement : - Evitement des zones a enjeux : boisements Chantier : - Gestion des risques de pollution accidentelle du site - Limitation de la proliferation des especes vegetales exotiques envahissantes durant la phase construction et exploitation -Creation de haies paysageres favorables a l'entomofaune et a l'avifaune Eau: -Gestion des risques de pollution accidentelle du site (kit anti-pollution) Paysage: -Impact limite dans le paysage: projet en zone agricole -Plantation de haies paysageres

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'etude d'impact ne parait pas necessaire : - Terrain deja utilise par une activite avicole -Evitement des zones a enjeux (boisement) - Pas d'impact sur les masses d'eau (voir impact positif), pas d'affouillement, pas de pollution des eaux superficielles et souterraines du a l'activite agricole - Amelioration du bien-etre animal et protection de la prairie lors des periodes estivales. - Pas d'impact sur le milieu humain, excepte de facon temporaire en periode de travaux -Covisibilite directe limitee aux habitations au Sud du Projet (haie paysagere)

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom Lem

Prénom Alexis

Qualité du signataire Charge de mission environnement

À Roquefort

Fait le 17-12-2025

Signature du (des) demandeur(s)